

Heures légales de lever et coucher de soleil à Melun

Article 5 de l'arrêté préfectoral :

Les heures quotidiennes de chasse sont les suivantes

- de 9h00 à 17h30 pour la chasse de la bécasse des bois, du lièvre, de la perdrix grise, de la perdrix rouge et des faisans.

- d'une heure avant le lever du soleil à une heure après son coucher (horaires au chef-lieu de département) pour :

- la chasse à courre et la vénerie sous terre,
- la chasse à poste fixe des oiseaux de passage, à l'exception de la bécasse (croule et passée interdite) dont la liste est fixée par l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié,

- la chasse du sanglier et du grand gibier soumis à plan de chasse,
- la chasse à poste fixe du corbeau freux, de la corneille noire, de la pie bavarde, de l'étourneau sansonnet et du geai des chênes,
- la chasse du lapin de garenne, du renard, du blaireau, de la belette, de la martre, du putois, du ragondin, du rat musqué et du vison d'Amérique.

- de deux heures avant le lever du soleil à deux heures après son coucher (horaires au chef-lieu de département) pour la chasse du gibier d'eau à la passée, dans les marais non asséchés, sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau. La recherche et le tir de ces gibiers n'étant autorisés qu'à une distance maximale de 30 m de la nappe d'eau, sous réserve de disposer du droit de chasse sur celle-ci.

Ces horaires ne s'appliquent pas à la chasse du gibier d'eau, la nuit, à partir de postes fixes régulièrement autorisés.

Juin 2022 (heure d'été)

mercredi 1 ^{er}	☛	lever : 5 h 53 / coucher : 21 h 41
Lundi 6	☛	lever : 5 h 50 / coucher : 21 h 45
Lundi 13	☛	lever : 5 h 48 / coucher : 21 h 50
Lundi 20	☛	lever : 5 h 48 / coucher : 21 h 53
Lundi 27	☛	lever : 5 h 50 / coucher : 21 h 54

Juillet

Lundi 4	☛	lever : 5 h 54 / coucher : 21 h 52
Lundi 11	☛	lever : 6 h 00 / coucher : 21 h 48
Lundi 18	☛	lever : 6 h 07 / coucher : 21 h 42
Lundi 25	☛	lever : 6 h 15 / coucher : 21 h 35

Août

Lundi 1	☛	lever : 6 h 24 / coucher : 21 h 25
Lundi 8	☛	lever : 6 h 34 / coucher : 21 h 14
Lundi 15	☛	lever : 6 h 43 / coucher : 21 h 02
Lundi 22	☛	lever : 6 h 53 / coucher : 20 h 49
Lundi 29	☛	lever : 7 h 03 / coucher : 20 h 36

Septembre

Lundi 5	☛	lever : 7 h 13 / coucher : 20 h 22
Lundi 12	☛	lever : 7 h 22 / coucher : 20 h 07
Lundi 19	☛	lever : 7 h 32 / coucher : 19 h 52
Lundi 26	☛	lever : 7 h 42 / coucher : 19 h 38

Octobre

Lundi 3	☛	lever : 7 h 52 / coucher : 19 h 23
Lundi 10	☛	lever : 8 h 02 / coucher : 19 h 09
Lundi 17	☛	lever : 8 h 12 / coucher : 18 h 55
Lundi 24	☛	lever : 8 h 23 / coucher : 18 h 42
Lundi 31	☛	lever : 7 h 34 / coucher : 17 h 30 (changement d'heure)

Novembre (heure d'hiver)

Lundi 7	☛	lever : 7 h 45 / coucher : 17 h 19
Lundi 14	☛	lever : 7 h 56 / coucher : 17 h 10
Lundi 21	☛	lever : 8 h 06 / coucher : 17 h 03
Lundi 28	☛	lever : 8 h 16 / coucher : 16 h 57

Décembre

Lundi 5	☛	lever : 8 h 25 / coucher : 16 h 54
Lundi 12	☛	lever : 8 h 32 / coucher : 16 h 53
Lundi 19	☛	lever : 8 h 38 / coucher : 16 h 54
Lundi 26	☛	lever : 8 h 41 / coucher : 16 h 58

Janvier 2023

Lundi 2	☛	lever : 8 h 42 / coucher : 17 h 04
Lundi 9	☛	lever : 8 h 40 / coucher : 17 h 13
Lundi 16	☛	lever : 8 h 36 / coucher : 17 h 21
Lundi 23	☛	lever : 8 h 30 / coucher : 17 h 32
Lundi 30	☛	lever : 8 h 22 / coucher : 17 h 43

Février

Lundi 06	☛	lever : 8 h 12 / coucher : 17 h 54
Lundi 13	☛	lever : 8 h 01 / coucher : 18 h 06
Lundi 20	☛	lever : 7 h 49 / coucher : 18 h 17
Lundi 27	☛	lever : 7 h 36 / coucher : 18 h 28

Mars

Lundi 06	☛	lever : 7 h 22 / coucher : 18 h 39
Lundi 13	☛	lever : 7 h 08 / coucher : 18 h 50
Lundi 20	☛	lever : 6 h 54 / coucher : 19 h 00
Lundi 27	☛	lever : 7 h 39 / coucher : 20 h 10 (changement d'heure)

Source : <https://www.sunrise-and-sunset.com/fr/sun/france/melun>